

Site Natura 2000 « Etangs latéraux du Der » (FR2100333)



ZSC Etangs latéraux du Der © J-P. FORMET

- ◆ Zone Spéciale de Conservation (ZSC) ⇒ Directive Habitats, Faune, Flore
- ◆ Région : Grand Est
- ◆ Département : Marne
- ◆ Communes : Arrigny, Outines, Chatillon-sur-Broué
- ◆ Surface : 307 ha

Description du site

La ZSC étangs latéraux du Der est constituée d'un chapelet de 3 étangs, du Nord au Sud respectivement : les Landres (118 ha), le Grand Coulon (59 ha) et la Forêt (63 ha). Ces étangs, dits « d'Outines et d'Arrigny », car localisés sur ces 2 communes, ont été créés par les moines cisterciens au XIII^{ème} siècle dans un but de production piscicole. Il s'agit d'étangs à fond plat, de faible profondeur (1 mètre de profondeur en moyenne), alimentés par leur seul bassin versant. A ceux-ci s'ajoutent des parcelles forestières (86 ha) du bois de l'Argentolle, soumises au régime forestier.

Ces étangs et parcelles boisées, localisés à environ 500 mètres à l'Ouest du lac du Der, sont propriétés du Conservatoire du Littoral. Ils font partie intégrante de la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage (RNCFS) du lac du Der et des étangs d'Outines et d'Arrigny, gérée par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), en partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux. Les parties relevant du régime forestier sont gérées par l'Office National des Forêts (ONF).

Les étangs d'Outines et d'Arrigny sont également au cœur du plus grand site Ramsar du territoire métropolitain, nommé « étangs de la Champagne humide », leur conférant ainsi une reconnaissance en tant que zone humide d'intérêt international.

La ZSC s'étend sur une longueur d'environ 4 km pour une largeur de 500 m. La bordure Ouest des étangs est très agricole tandis qu'au Nord et à l'Est se trouvent des prairies et forêts limitrophes au lac du Der.



Enjeux et usages du site

Ces étangs latéraux, très complémentaires avec le lac du Der, jouent un rôle écologique fondamental. La stabilité des niveaux d'eau offre des conditions propices à la nidification de nombreuses espèces d'oiseaux qui ne peuvent nicher sur le lac en raison du marnage important. Leur configuration plus « fermée » moins exposée au vent augmente également leur potentiel d'accueil de la faune. En outre, la création du lac a induit la disparition de nombreux étangs, les étangs d'Outines et d'Arrigny représentent donc un type d'habitat qui s'est raréfié dans le secteur. Afin de préserver ces milieux et les espèces qu'ils abritent une gestion conservatoire est réalisée sur ce site.

Sur les étangs, l'objectif global est de lutter contre l'atterrissement naturel et l'évolution progressive de ces plans d'eau vers un milieu forestier. L'assec décennal, vidange complète de l'étang pendant un an tous les 10 ans, est pratiqué afin de permettre la minéralisation des sédiments accumulés, et d'améliorer, par la suite, la qualité de l'eau et dynamiser la végétation aquatique. Cet assec est généralement l'occasion de réaliser des travaux d'entretien des roselières : arrachage de saules, étrépage (décapage superficiel de la matière organique accumulée). Ces opérations concourent à préserver et stimuler cet habitat (roselière) abritant de nombreuses espèces, certaines à enjeu Natura 2000 comme le **Vertigo des moulins**. Le maintien sur ces étangs d'une pisciculture extensive contribue également à la préservation d'espèces patrimoniales de poissons comme la **Bouvière**.



Pêche de l'étang du grand Coulon © OFB



Triton crêté © P. MASSIT

Les milieux forestiers (**Chênaie-Charmaie**) font également l'objet d'une gestion sylvicole adaptée. De vieux arbres sont maintenus sur pied et des îlots de senescence mis en place afin de favoriser à la fois les espèces cavernicoles (pics, chauves-souris) mais également les organismes (insectes, champignons) saproxyliques et détritovores décomposant ce bois mort.

La ZSC Etangs latéraux présente également un enjeu fort pour la préservation de nombreux amphibiens, en particulier le **Triton crêté**, espèce d'intérêt communautaire. Cette espèce a besoin de la présence de deux types d'habitats pour réaliser son cycle biologique. Des milieux aquatiques (points d'eau stagnante, mares) pour se reproduire, et des milieux boisés (forêts, haies) hors période de reproduction. Une attention particulière est ainsi portée sur la création et la préservation de mares afin de disposer d'un réseau fonctionnel et cohérent, présentant une bonne connectivité entre milieux aquatiques et forestiers.

Principales orientations de gestion

Enjeux	Objectifs opérationnels	Exemples de mesures de gestion prévues au Document d'Objectifs
Maintenir ou améliorer les populations d'espèces faunistiques d'intérêt communautaire et leurs habitats	Préserver les mares, habitats des amphibiens	- Création / Entretien de mares
	Préserver les populations de Bouvière	- Gestion piscicole extensive
	Maintenir les magnocariçaias humides	- Limitation du développement des ligneux - Gestion des niveaux d'eau adaptée
Préserver l'intégrité des habitats d'intérêt communautaire	Maintenir ou restaurer les pelouses sèches, zones d'intérêt floristique patrimonial	- Gestion extensive de la prairie du Grand Coulon par fauche - Promotion de bonnes pratiques pastorales (Charte Natura 2000)
	Maintenir les habitats pionniers sur les zones exondées	- Alternance évologie / assec - Régulation des sangliers
	Préserver les habitats aquatiques	- Gestion piscicole extensive - Gestion des niveaux d'eau adaptée - Préservation des herbiers aquatiques et des macrophytes - Régulation des ragondins et des rats musqués
	Assurer une gestion sylvicole adaptée pour la conservation du bon état de la Chênaie-Charmaie	- Maintien des îlots de sénescence - Maintien des vieux arbres sur pied - Promotion de bonnes pratiques sylvicoles (Charte Natura 2000)
Assurer une communication et une sensibilisation auprès des acteurs locaux et du grand public	Informier et sensibiliser au patrimoine écologique du site	- Information des enjeux de conservation aux maîtres d'ouvrage et aux acteurs locaux - Outils de communication / Organisation de sorties
	Assurer le respect de la législation en vigueur sur le site	- Surveillance du territoire

Pour plus d'informations

Cette fiche synthétise les principaux éléments du DOCOB téléchargeable à : <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/lac-du-der-a17448.html>.

Contacts :

Office Français de la Biodiversité (Animateur Natura 2000) : resder@ofb.gouv.fr - 03 26 73 82 68

Direction Départementale des Territoires de la Marne : ddt-seepr@marne.gouv.fr

Sources d'informations : <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r198.html>

Soutiens financiers :



« Animation de 10 sites Natura 2000 » est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Champagne-Ardenne avec le FEDER